

NAVETTE SENIORS ET PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



FEIGNIES

Ville Amie des Aînés depuis 06-2015

Feignies (59)

Fiche publiée le 22/12/2016

OBJECTIFS

Améliorer l'accessibilité géographique : accès aux zones les plus reculées. Améliorer l'accessibilité sociale : lever ou réduire les contraintes financières. Améliorer l'accessibilité physique : accès à tous les publics y compris les personnes à mobilité réduite dont les personnes handicapées.

PRATIQUE

Construire des outils pour connaître les attentes des personnes âgées. Trouver des solutions concrètes et étudier leur faisabilité. Élaborer un projet de navette adaptée aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Commander un véhicule adapté et recruter un chauffeur.

Coût : Coût du projet 18 670€ (véhicule, assurance, entretien, fournitures administratives, charges de personnel...).



FAVORISER LES DÉPLACEMENTS

La municipalité de Feignies a adhéré à la démarche Villes Amies des Aînés en avril 2015. En phase de diagnostic, le service Santé Aînés a élaboré des outils pour connaître les attentes des plus de 65 ans sur la commune. Lors de la distribution des colis en décembre 2014, un questionnaire permettant de hiérarchiser les besoins en fonction des huit thématiques de la démarche a révélé l'importance de la mise en place d'une navette pour les plus de 65 ans sur la commune de Feignies (46 % des 157 personnes questionnées ont placé l'adaptation des transports en commun en priorité numéro 1). Le service Santé Aînés, en collaboration avec le CCAS de la commune, a élaboré un projet au plus proche des préoccupations des aînés finésiens. Ce projet a été présenté aux différentes instances représentatives des aînés sur la commune (Commissions municipales, Commissions administratives du CCAS, Comité organisation Semaine Bleue) et a pu être remanié en fonction de la volonté de ses membres. L'utilisation de ce nouveau service suscitera une coopération entre les acteurs et la population et permettra aux utilisateurs de créer du lien et de rencontrer d'autres personnes, toutes générations confondues.

LE FONCTIONNEMENT DE LA NAVETTE

La première mise en route de la navette est prévue en novembre 2016. Le service de la navette sera ouvert aux Finésien(ne)s, de plus de 65 ans avec des difficultés pour se déplacer (carte de station debout pénible). Le service sera rendu aux personnes sous condition d'inscription. Une exception d'âge sera faite sur présentation de la carte d'invalidité. Les demandes concernent principalement des trajets vers le marché, le supermarché, le médecin (une attention particulière sera portée sur la non prise en compte des personnes en affection longue durée qui ont le droit à une ambulance), les démarches administratives, le cinéma, la médiathèque, les activités des associations, etc. Un chauffeur sera recruté et devra s'investir auprès des aînés et des personnes à mobilité réduite. Des formations lui seront proposés et des «débriefings» seront organisés tous les quinze jours pour échanger sur les réussites et les difficultés rencontrées. Le service de la navette aura deux fonctionnalités : le transport vers des services de la commune, -permanences, animations, activités (par exemple : mardi matin médiathèque, jeudi matin marché)- et le transport à la demande vers des lieux choisis. La navette fonctionnera du lundi après-midi au samedi matin de 8h30 à 12h et de 13h à 17 h 30 et de

manière ponctuelle le week-end pour permettre aux usagers d'assister aux activités culturelles ou aux événements municipaux. La navette ira chercher à domicile la personne et la déposera ensuite devant chez elle. Les plages horaires de transport à la demande seront utilisées pour les professionnels de santé, le vétérinaire, le coiffeur, la poste, les banques... Ce service fonctionnera via une réservation qui devra avoir lieu la veille avant 16 heures ou 48 heures avant le déplacement. Elle sera prise par la personne en charge du planning (chauffeur de la navette ou secrétariat mairie) qui prendra note de la demande et fixera l'heure exacte de passage au domicile. Concernant les tarifs, le trajet aller-retour simple coûtera 1,50 € et le carnet de 10 tickets 10,00 €. A cet effet, une régie municipale sera mise en place. Les tickets seront en vente à l'accueil de la Mairie de Feignies, ils pourront également être vendus par le chauffeur de la navette. Une facture sera éditée et remise à la personne au voyage suivant.

COMMUNICATION ET SUIVI

Une communication orale a été faite lors des vœux du Maire en 2015, lors des animations destinées aux aînés de la commune (repas, distribution de colis, semaine bleue...). La communication s'est faite également lors des quatre conseils de quartier du mois de juin 2016. Une communication papier est prévue lors du lancement de la navette, par voie de presse (journal de la commune, voix du nord, la sambre) à la radio (canal FM). Tous les partenaires présents au forum Bien Vieillir (novembre 2015) ont également été informés, notamment le Centre Local d'Information et de Coordination en Gériatrie. Concernant le suivi et l'évaluation, un comité d'usagers sera constitué durant les deux premiers mois de mise en service de la navette. Un questionnaire de satisfaction sera élaboré avec ce dernier. Un sondage sera également réalisé au niveau des partenaires, services municipaux, commerçants pour évaluer l'impact de la navette.



APPEL A CONTRIBUTION

Si, comme Feignies, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part.
contact@rfvaa.com